

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL  
SERVICE

BUREAU CONTROLE DE RECUS

RECEIPT CHECK OFFICE



24-0175A/C/MINTP/SG/ENSTP/SAF/BCR

Yaoundé, le 16 JUIL 2024

## COMMUNIQUÉ IMPORTANT

(AUX ETUDIANTS DE MEng I, MEng II, MEng III, MEng IV, MEng V  
et MArc I, MArc II, MArc III, MArc IV et MArc V)

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de Yaoundé informe les étudiants des classes de MEng I à V et de MArc I à V qu'un délai de rigueur leur est accordé jusqu'au **16 Août 2024** pour s'acquitter de la totalité des frais de scolarité encore non payés et faire certifier les reçus y relatif par le Responsable du Bureau de Contrôle des Reçus.

Passé ce délai, les étudiants qui ne présenteront pas leurs reçus certifiés de paiement des frais de scolarité lors des contrôles se verront purement et simplement expulser des salles de cours et d'examen. Ils ne pourront prétendre ou bénéficier de la délivrance des documents à caractère académique (certificat de scolarité et relevés de notes).

De plus, la participation de tout étudiant aux différentes activités académiques et péri-académiques de l'ENSTP sera conditionnée par la preuve de la **validation de leurs reçus de paiement par le Responsable du Bureau de Contrôle des Reçus.**

Les Chefs de Départements, les Responsables de la discipline, le Chef de Cellule de Sport et des Affaires Culturelles, le Chef de Bureau de la Scolarité et le Responsable du Bureau de Contrôle des Reçus auprès du Chef de Service Administratif et Financier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de la présente note circulaire à laquelle j'attache une importance particulière.

### Ampliations :

- DA/ENSTP
- CD/GC, GR, TOPO, URBA
- C/SAF
- C/Discipline
- C/ Scolarité
- R/BCR
- C/Cellule de Sport
- Les délégués (MEng I, II, III, IV et V)
- Les délégués de MArc I, II, III, IV et V
- Archives



Le Directeur,

*NKENG*  
Pr NKENG George Elambo